

26 Mars 2 020

Bureau du shérif du comté de Multnomah

501 SE HAWTHORNE BLVD., Suite 350 • Portland, OR 97 214



Un service exemplaire pour une communauté sûre et vivable

MICHAEL REESE
SHÉRIF

TÉLÉPHONE : 503 988- 4300
NUMÉRO DE TÉLÉIMPRIMEUR :
503 988-4500
www.mcso.us

Réponse aux préoccupations d'équité dans l'application du décret de la Gouverneure Brown

Au bureau du shérif du comté de Multnomah, nous croyons qu'il faut traiter toute personne avec dignité et respect. Nos valeurs en tant qu'organisme d'application de la loi correspondent aux valeurs de la communauté que nous servons. La confiance et la responsabilité publiques dans l'application de la loi sont essentielles pour une communauté sûre et inclusive. En tant que professionnels de la sécurité publique et représentants des communautés que nous servons, il est important que nous comprenions l'impact des politiques policières à motivation raciale sur les communautés de couleur et les populations marginalisées. Nous n'avons aucune tolérance pour les traitements discriminatoires.

Nous voulons être clairs, l'application de [l'ordre « restez à la maison » de la Gouverneure Kate Brown](#) ne constitue pas une exception à la règle. Nos shérifs adjoints ont reçu des directives et des conseils pour s'assurer que chacun est traité avec impartialité et respect. Pour plus de clarté, le Bureau du shérif du comté de Multnomah apporte des réponses aux [questions fréquemment posées](#). Si une personne estime avoir été maltraitée ou que ses droits ont été violés, elle peut déposer une plainte pour mauvaise conduite de la part d'un membre du Bureau du shérif du comté de Multnomah (BSCM). La plainte peut être déposée par une personne qui souhaite rester dans l'anonymat ou par un tiers. Veuillez suivre les étapes suivantes

- Le BSCM tient à jour un Formulaire de plainte sur le site web de l'agence (www.mcso.us) situé sous l'onglet « Providing Feedback » de la page web intitulée FAQ. Conformément au Formulaire de plainte du BSCM, les plaintes doivent inclure les coordonnées des personnes à contacter, un aperçu de l'incident présumé et la manière dont on souhaite la résolution du problème.
- Le formulaire de plainte peut être délivré de différentes façons, y compris les suivantes, mais sans s'y limiter :
 - En personne, à n'importe quel membre du BSCM ou dans n'importe quel service du BSCM ; le membre transmettra l'information, par certains canaux, au Service des affaires intérieures.
 - En envoyant un fax au Service des affaires intérieures (503-988-4324).
 - En envoyant un courriel au iau@mcso.us.
 - En passant un appel téléphonique au Service des affaires intérieures (503-988-4557).
 - En envoyant un courrier au Bureau du shérif du comté de Multnomah.

Chaque plainte fera l'objet d'une enquête par le Service des affaires intérieures et le plaignant sera informé du résultat de l'enquête. Le Bureau du shérif du comté de Multnomah prend chaque plainte très au sérieux, car nous nous efforçons de garantir la transparence de la police, la sécurité de la communauté et la confiance du public.